

# SIA DE L'AGGLOMÉRATION DE LA CHÂTRE

assainissement collectif

**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service  
public de l'assainissement collectif**

**Exercice 2022**

02 OCT. 2023





## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	4
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Volumes facturés.....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents.....	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	8
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	9
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	11
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	11
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration .....	11
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service.....	12
2.1.	Modalités de tarification .....	12
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	14
2.3.	Recettes.....	16
3.	Indicateurs de performance.....	17
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	17
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux .....	17
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	19
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	19
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	19
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) .....	20
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	21
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	25
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) .....	22
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) .....	22
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) .....	27
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2).....	24
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	25
3.14.	Taux de réclamations (P258.1) .....	29
4.	Financement des investissements.....	27
4.1.	Montants financiers .....	27
4.2.	Etat de la dette du service .....	27
4.3.	Amortissements .....	27
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	27
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	27
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	28
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	28
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	28
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	29

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIA DE L'AGGLOMÉRATION DE LA CHÂTRE
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	X <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	X <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Briantes, La Châtre, Le Magny, Montgivray
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage X Oui, date d'approbation\* : 2000.....  Non
- Existence d'un règlement de service x Oui, date d'approbation\* : .....13 12 2017.....  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

\* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat initial : 31 12 2025
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2025
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 6 600 habitants au 31/12/2022 (6 600 au 31/12/2021).

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 731 abonnés au 31/12/2022 (3 718 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

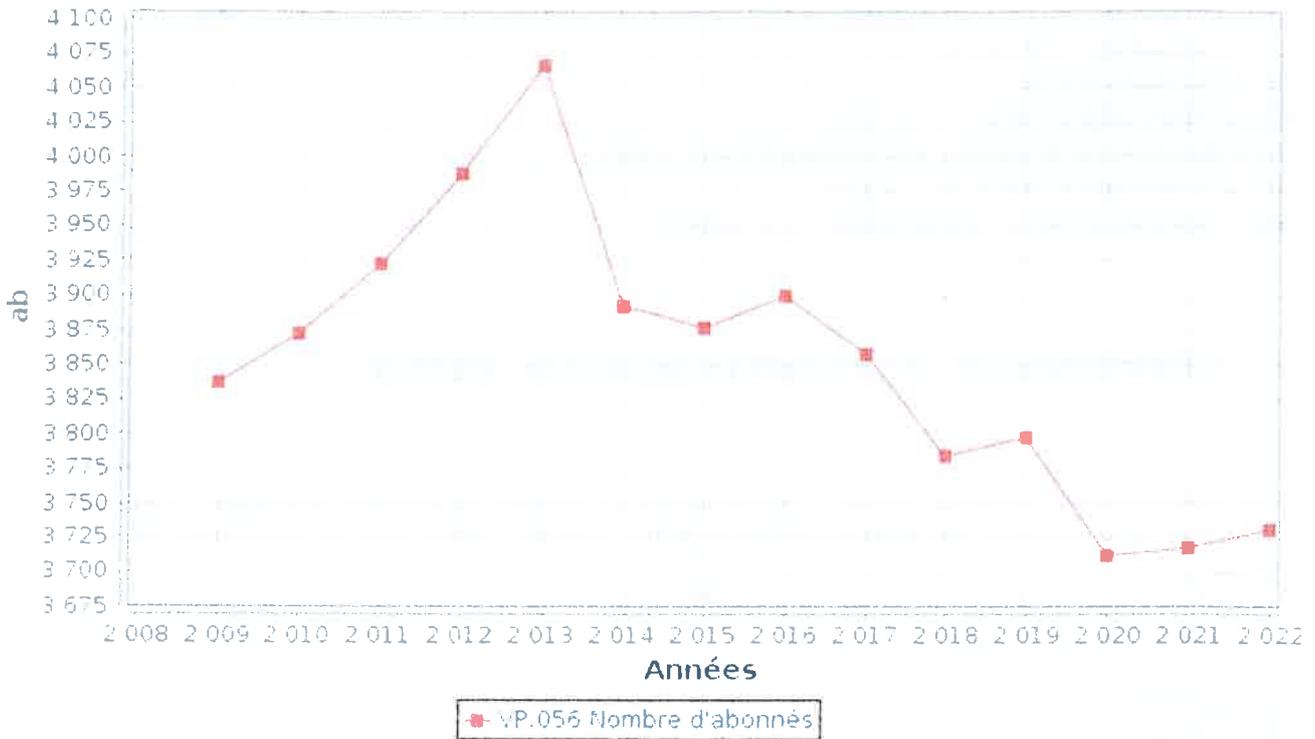
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Briantes	74			73	-1.3
La Châtre	2567			2581	+0.54
Le Magny	357			357	0
Montgivray	720			720	0
<b>Total</b>	<b>3 718</b>			<b>3 731</b>	<b>0,3%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : \_\_\_\_\_.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 40,69 abonnés/km) au 31/12/2022. (40,55 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,77 habitants/abonné

au 31/12/2022. (1,78 habitants/abonné au 31/12/2021).

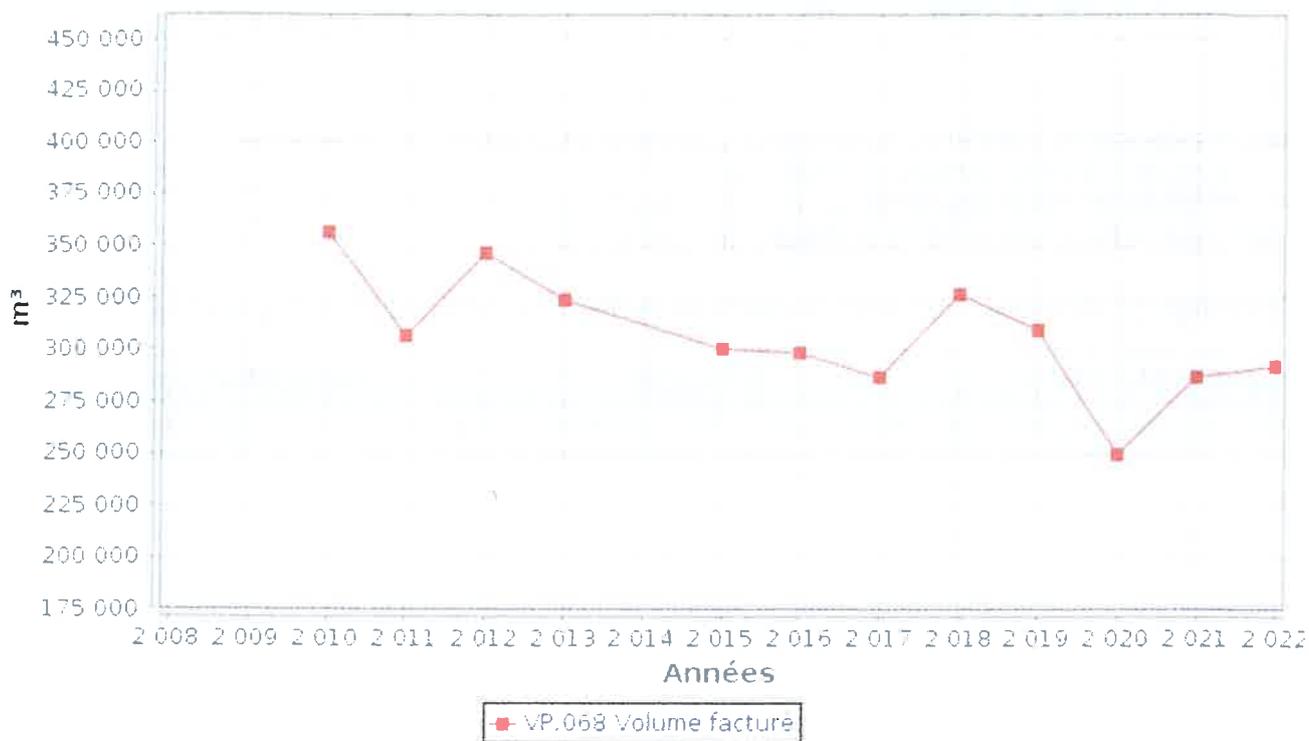


### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>			
Abonnés non domestiques			
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>286 907</b>	<b>292 213</b>	<b>1,9%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes exportés</b>			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes importés</b>			

### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2022 (0 au 31/12/2021).

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 91,69 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 91,69 km (91,69 km au 31/12/2021).

\_\_\_\_\_ ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station filtre à sable de Briantes  
Code Sandre de la station : 0436025S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres à Sables								
Date de mise en service			01/10/2003								
Commune d'implantation			Briantes (36025)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			280								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Indre							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
DCO						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
MES						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

7

	Débit journalier de référence (m3/j)	42	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
			Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	16,8															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		1		1		1		1		1		1	-	-		1
	Nombre de mesures réalisées		1		1		1		1		1		1	-	-		1
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		189,5	1100	90,2	1670	29,4	240	42,8	129	43	129	87,4	0,01	0,11	111,6	20
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		1		1		1		1		1		1	-	-		1
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		-	-	-	-	29,4	240	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur réhibitoire (1)		85		400		70		-		-		-	-	-		-
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire		1		1		1		0		0		0	-	-		0
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		50	-	60	200	60	35	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		0		0		0		0		0		0	-	-		0
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	-	-		0
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Non Conforme		Non Conforme		Non Conforme		-		-		-		-		-
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :			Non conforme														

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (\*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(\*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

## Voir Tableau page suivante

**STEU N°2 : Station principale du syndicat**  
Code Sandre de la station : 0436127S0001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		_____											
Date de mise en service		_____											
Commune d'implantation		Montgivray (36127)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		9000											
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés													
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j													
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____											
		Nom du milieu récepteur _____											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DBO <sub>5</sub>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4		N-NO2	N-NO3	PT	
Débit journalier de référence (m3/j)		2494		Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)								
Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)		540		Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)								
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesure par an (1)	12		12		12		4		4		4		4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées	12		12		12		5		5		5		5	5	5	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	91.56	19.6	94.0	24	97.7	3.2	84.36	9.4	87.22	7.58	85.59	6.05	0.03	1.75	60.17	2.042
Conditions normales d'exploitation(*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	11		11		11		4		4		4		4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	90.69	21.7	93.7	25	97.8	3.18	80.42	11.1	82.69	9.65	81.92	7.98	0.04	1.36	61.66	1.978
	Valeur réhibitoire (1)	85		250		50											
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	1		0		0		0		0		0		-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	95	30	90	90	95	22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2		2		2		1		1		1				1	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	3		0		0		2		2		0		0	0	4	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle	-	-	-	-	-	-	90	10		5	-	-	-	-	96	1
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		non conforme		Conforme		Conforme		Non Conforme		Conforme		-		-	-	Non Conforme	
Conformité global selon l'exploitant (O/N) :				Non conforme													

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (\*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(\*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station filtre à sable de Briantes (Code Sandre : 0436025S0001)		
Station principale du syndicat (Code Sandre : 0436127S0001)		
<b>Total des boues produites</b>		

### 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station filtre à sable de Briantes (Code Sandre : 0436025S0001)	0,24	0
Station principale du syndicat (Code Sandre : 0436127S0001)	100,96	33,99 (*)
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>101,2</b>	<b>34</b>

(\*) : En raison des difficultés de centrifugeuse rencontrées en 2022, une partie des boues a été évacuée par une autre filière non prise en considération dans cette estimation.

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>		
Participation aux frais de branchement		

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	31 €	32,71 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,92 €/m <sup>3</sup>	0,9706 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....		___ €	___ €
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	36,05 €	39,77 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,9503 €/m <sup>3</sup>	1,0484 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m <sup>3</sup>	0,16 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	___ €/m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	___ €/m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 18/02/22 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ effective à compter du \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ effective à compter du \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ effective à compter du \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ fixant la participation aux frais de branchement.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

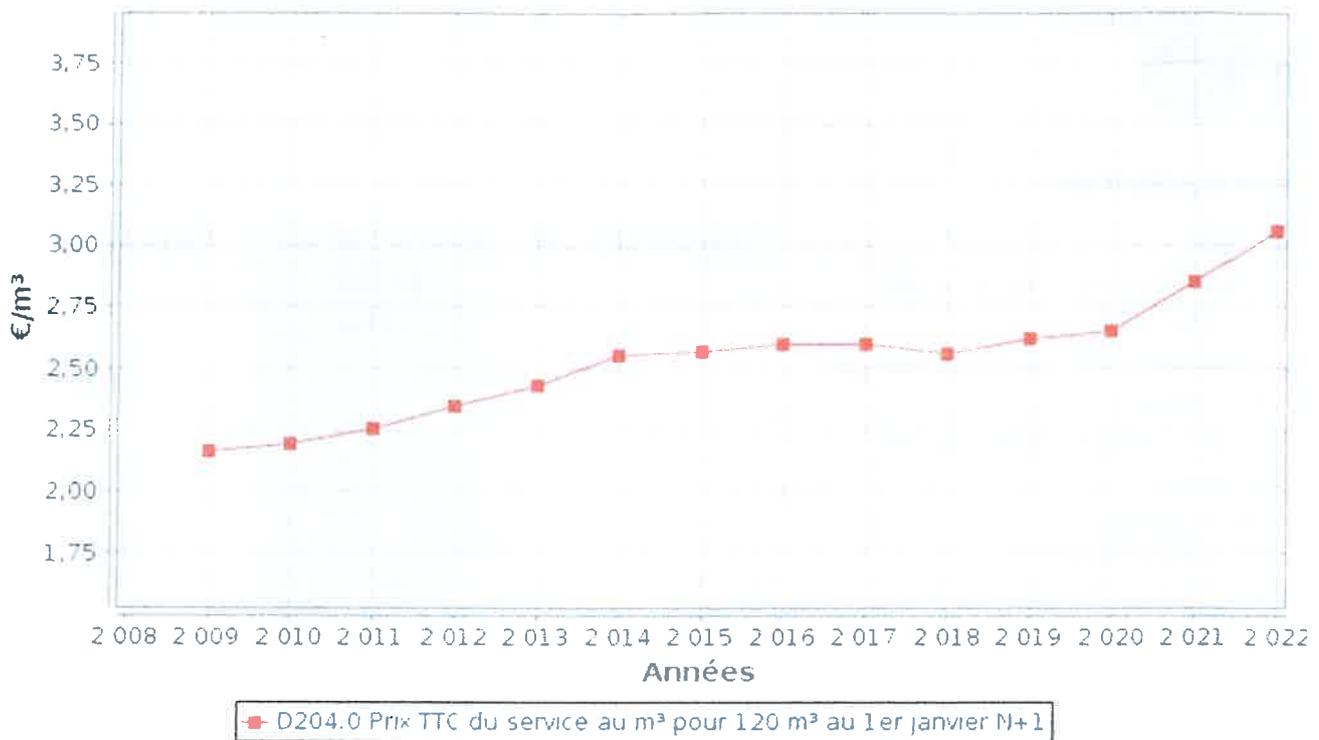


Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon

l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont ;

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	31,00	32,71	5,5%
Part proportionnelle	110,40	116,47	5,5%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	141,40	149,18	5,5%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	36,05	39,77	10,3%
Part proportionnelle	114,04	125,81	10,3%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	150,09	165,58	10,3%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	31,07	33,40	7,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	50,27	52,60	4,6%
<b>Total</b>	<b>341,76</b>	<b>367,36</b>	<b>7,5%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,85</b>	<b>3,06</b>	<b>7,4%</b>

*ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.*



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2022 en €/m³	Prix au 01/01/2023 en €/m³
Briantes		
La Châtre		
Le Magny		
Montgivray		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

---



---



---



---

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		385 209	
<i>dont abonnements</i>		119 664	
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
<b>Total des recettes</b>		<b>385 629</b>	

### Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		413 337	
<i>dont abonnements</i>		139 205	
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes liées aux travaux			
Produits accessoires			
Total autres recettes			
<b>Total des recettes</b>		<b>415 410</b>	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 861 098 € (734 320 au 31/12/2021).